

RÉCUPÉRATION DES COURS MANQUÉS

La direction permet à l'adhérent de récupérer certains cours manqués suivant certaines conditions :

- L'adhérent prévient de son absence au moins **24 heures à l'avance**.
- Les cours de remplacement sont programmés avec la direction en fonction des **places disponibles**.

Les cours à récupérer seront programmés durant la période d'abonnement et dans la limite fixée dans ce tableau

ATTENTION !

Aucun cours ne sera récupéré après la date de fin d'abonnement.

Arrêt maladie ou grossesse

La durée de l'abonnement sera prolongée sans complément de prix pour une **durée maximale de 2 mois**.

Type d'abonnement	Inscription (par semaine)	Heures max récupérables
1 an	1h ou 1h30	12h
	2h	18h
	2h30	24h
	3 h	30h
6 mois	1h ou 1h30	6h
	2h	9h
	2h30	12h
	3 h	15h
1 mois	1h ou 1h30	2h
	2h	4h
	2h30	6h
	3 h	8h